

Saccage de la loi sur le chômage

Le référendum est lancé

La droite et les associations patronales ne tirent aucune leçon de la claque du 7 mars (votation sur le II^e pilier). En dépit de quelques correctifs de dernière minute tendant à adoucir un peu la pilule pour certaines catégories de chômeurs, la quatrième révision de la LACI (Loi fédérale sur l'assurance chômage et insolvabilité) votée par les chambres fédérales le 19 mars, reste profondément anti-sociale. Le SIT, avec les autres syndicats et la gauche, la combattra par référendum et s'engage résolument pour une campagne de récolte de signatures active et pour la votation populaire qui suivra en septembre ou novembre.

Faire payer la crise aux chômeurs-euses et aux salarié-e-s

Alors que plus de 170'000 personnes sont au chômage en Suisse et que la crise financière et économique mondiale a été provoquée par les banquiers avides de bonus et que les milliards pour sauver l'UBS de la faillite ont été trouvés en quelques jours, la droite et les associations patronales veulent faire passer à la caisse les chômeurs-euses et les salarié-e-s. Pour assainir la dette de l'assurance chômage, en dépit de l'augmentation du nombre de chômeurs-euses, la droite applique aveuglément son prêt-à-penser appliqué à toutes les autres assurances: augmenter les cotisations à hauteur de 640

millions et réduire les prestations de 622 millions de francs.

Un financement par le bas; les gros revenus épargnés

Les cotisations paritaires passent de 2 à 2,2% pour les salaires jusqu'à 126'000 francs annuels. Les gros revenus sont une nouvelle fois mis à l'abri de la contribution de solidarité qu'on est en droit d'attendre en temps de crise. La contribution temporaire de solidarité pour les revenus situés entre 126'000 et 315'000 francs annuels ne sera que d'un petit 1%. Et aucune contribution temporaire de solidarité n'est prévue pour les revenus dépassant 315'000 francs ! Si les gros revenus avaient été mis à contribution avec une cotisation de solidarité temporaire supérieure, il n'y aurait pratiquement plus de problèmes d'assainissement de l'assurance chômage.

Cotiser plus longtemps pour toucher moins de prestations

La révision de la LACI rallonge la période de cotisations nécessaire pour générer un droit à l'assurance chômage, tout en réduisant la durée des prestations ! Toutes les mesures visent à exclure un nombre plus importants de chômeurs du droit au chômage. Pour toucher 400 indemnités



journalières, il faudra avoir cotisé durant 18 mois contre 12 aujourd'hui.

Les personnes qui auront cotisé durant 12 mois, ne toucheront plus que 260 indemnités, contre 400 aujourd'hui.

Les jeunes doublement pénalisés: réduction des prestations et dévalorisation de la formation

Les chômeurs-euses de moins de 25 ans sans charge de famille n'auront droit qu'à 200 indemnités contre 400 aujourd'hui. Les étudiants en fin de formation voient leurs indem-

nités réduites à 90 jours.

La notion de travail convenable qui pose déjà des problèmes à tous les chômeurs aujourd'hui car elle met la pression à accepter n'importe quel travail et à n'importe quelles conditions et contrat après une certaine période de chômage, mettant la pression pour sortir des statistiques de l'assurance, subit une restriction scandaleuse. Les moins de 30 ans, en dépit des années de formation, en dépit d'un diplôme obtenu y compris avec les sacrifices de la famille, en dépit d'une expérience acquise, devront accepter dès le premier jour de chômage un emploi sans lien avec la formation et l'expérience profession-

nelle dans le but de les dissuader de s'inscrire à l'assurance et de les chasser au plus vite, avec comme résultat de les pousser à l'assistance et à l'aide sociale.

Toutes ces tentatives de sous-catégorisation d'assurés-e-s ayant des droits et des conditions différentes de durée, d'accès et de prestations tendent à vider de son sens le principe de l'assurance, qui doit pour le SIT rester un droit égal pour tous. La révision de la LACI contient encore d'autres mesures inacceptables sur les quelles nous reviendrons dans le prochain SIT-info et tout au long de la campagne.

Manuela Cattani

Dans ce numéro :

1er mai 2010

Le 1^{er} mai a 120 ans ! Venez participer à la manifestation et à la fête, afin de marquer notre volonté de résister au saccage des assurances sociales et de lutter pour l'emploi.

Hold-up raté

Le peuple suisse a fait échouer - à une écrasante majorité - le hold up que voulaient perpétrer les assureurs sur le II^e pilier, sous l'oeil complice de la droite.

Suisse - Kosovo

Le SIT a réuni les Kosovars lésés par la fin de l'accord de sécurité sociale entre la Suisse et le Kosovo.

Un emploi = un logement

Un accord a été trouvé entre autorités et référendaires sur le projet Praille-Acacias-Vernets.

Touche pas à ma personnalité!

Après une année de fonctionnement, le Groupe de confiance de l'Etat en matière de protection de la personnalité a présenté son premier rapport d'activité.

Un travail, un permis à tous les âges

Le SIT continue son combat pour rendre accessible l'apprentissage aux jeunes sans papiers.

La résistance ne suffit pas

LA SPLENDEUR victorieuse de la votation sur le II^e pilier, agrémentée du coup de pied magistral aux derrières conjugués du Conseil fédéral, de la droite et des assureurs, préfigure-t-elle une victoire annoncée cet automne sur la loi sur le chômage? C'est possible, pour autant que la campagne soit lancée et menée avec autant de conviction et d'ardeur par les milieux de gauche, politiques et syndicaux.

Car lorsqu'il s'agit de dossiers compliqués, il faut expliquer, et expliquer encore pour que les citoyens-ne-s comprennent, au-delà des mensonges de la droite, où sont leurs véritables intérêts. Et pas forcément leur intérêt individuel, qui était simple à définir pour le II^e pilier, mais leur intérêt collectif : il n'est jamais dans l'intérêt de personne de laisser les inégalités se développer. Admettre que des catégories de la population ou des salarié-e-s soient moins bien traitées que soi-même, c'est s'exposer soi-même à la sous-enchère sociale. Il y a une commune mesure dans le sort des travailleurs-euses, des chômeurs-euses, des jeunes et des retraité-e-s.

La fébrilité "réformatrice" de la droite dans tous ces domaines révèle une incohérence congénitale. La droite est au pouvoir dans notre pays depuis près de 200 ans (et on ne parle même pas de l'ancien régime) notre pays. C'est elle qui maîtrise les leviers essentiels des pouvoirs économiques et politiques, c'est elle qui a fabriqué la société et le système dans lesquels nous vivons. Si l'on arrive aujourd'hui à la conclusion qu'il faut réformer, c'est donc bien que la politique de la droite est en faillite, que le système économique est inapte à

autre chose que creuser les inégalités et privilégier certains. Quel pauvre modèle de société, qui consiste à non seulement amasser toutes les ressources dans les mains de quelques uns, mais en plus à en faire l'étalage sans vergogne. Et quelle parodie de démocratie que de laver le cerveau des citoyen-ne-s pour leur faire croire que leur intérêt passe par l'espoir de devenir un jour millionnaire!

Nous avons quant à nous des ambitions un peu plus nobles. On dirait juste: "solidaires". Quitte à être taxés d'irréalisme. Mais on

sait que le réalisme est un état d'esprit qui consiste à ne plus vouloir changer la réalité. Ce n'est pas notre cas.

Voler (victorieusement on l'espère) de résistance en résistance contre les démantèlements et les saccages en tous genres de la sécurité sociale n'est pas suffisant. Si nous avons maintenu le II^e pilier comme il est, n'oublions pas qu'il ne nous satisfait pas ainsi - qu'il ne nous a jamais satisfait du tout. Si nous évitons le bradage de l'assurance chômage, souvenons-nous qu'il s'agit fondamentalement d'une assurance qui a été dévoyée dans le temps, révision après révision, économies de bout de chandelles l'une après l'autre.

Il est plus que temps de passer à l'offensive, d'affirmer ce que nous voulons, de proposer un système social plus juste, de sortir l'aide sociale de la charité: nous ne voulons pas la charité, nous ne voulons pas des bonnes œuvres. Nous voulons la justice et l'égalité dans la solidarité.

Le rôle des syndicats et de la gauche politique est donc aujourd'hui de sortir du bunker ou de la tranchée défensive... mais sans oublier notre casque, quand même!

Georges Tissot



Voir clair et rebondir

LORS de sa dernière séance, le comité SIT a réfléchi au choix d'un thème pour son prochain congrès (20 novembre 2010). Il a bien sûr été question des préoccupations du moment: la précarité de l'emploi qui se généralise, la crise qui "met la pression", le grignotement de l'Etat social. Ce sont trois réalités lourdes de conséquence pour les salarié-e-s, contre lesquelles nos membres attendent que le syndicat les aide à trouver une riposte. Mais comment?

Pour se battre efficacement, il faut d'abord bien comprendre la situation et connaître l'adversaire. Sur l'adversaire, on a déjà des idées: flexibilité et utilisation de la crise ne sont pas des fatalités, mais les ingrédients d'une vaste stratégie patronale, qu'il est donc possible de contrer. Sur la situation, le SIT a déjà commencé à établir quelques constats (voir ses deux derniers bulletins: *Flexibilité, mobilité, précarité: quelles stratégies syndicales* et *Une crise, des crises: causes remèdes et conséquences*) mais il lui faut encore creuser la question pour dépasser le simple état des lieux et tenter de mieux comprendre les changements qui sont en train de modifier en profondeur la structure de l'emploi et les rapports au travail, les bases de la protection sociale et des solidarités collectives. Le congrès 2010 pourrait donc offrir un éclairage autorisé sur ces questions, par exemple en sollicitant l'apport d'un chercheur ayant longuement travaillé dans ce domaine des "métamorphoses du travail" pour stimuler notre réflexion.

Mais cela ne suffit pas. Les membres du comité ont été très clairs là-dessus: causer de la précarité et de la crise est une chose, agir pour y faire face en est une autre, et c'est la responsabilité du syndicat de donner des pistes pour cela. Retour au terrain donc. Le 14^e congrès doit être aussi un véritable "forum militant", puisqu'il réunit les délégué-e-s de tous les secteurs professionnels, ce qui est une occasion unique d'échanger sur les expériences et les actions des un-e-s et des autres: comment se manifestent concrètement la précarité et la crise sur vos lieux de travail? comment y avez-vous répondu? quelles actions de résistance avez-vous menées et quelles propositions avez-vous avancées? avec quels résultats? Ce serait une manière stimulante de rassembler les gens, les idées et les forces pour ouvrir des perspectives de mobilisation et d'action ces trois prochaines années, pour enclencher des initiatives sociales et politiques. Le SIT ayant l'avantage d'être interprofessionnel, il faut utiliser cet atout au mieux pour se donner mutuellement des raisons, des moyens et l'envie de se battre.

Un groupe mixte de préparation du congrès (militant-e-s et secrétaires syndicaux-ales) va travailler dans ce sens. Mais retenons déjà l'idée directrice de ce congrès 2010, qui est de conjuguer deux approches de la situation: lever le nez du quotidien pour essayer d'y voir clair et garder les pieds sur terre pour pouvoir rebondir et agir efficacement. Contre la morosité et la résignation, tenons un congrès d'impulsion et de mobilisation. Chiche?

Jean-Marc Denervaud

Horaires scolaire et accueil continu

Des besoins divergents

Horaires scolaire et accueil continu des enfants sont des thèmes sur lesquels le SIT va devoir se prononcer. Le Département de l'instruction publique (DIP) lance une consultation sur un nouvel horaire scolaire. Le SIT est consulté.

Lors de l'apéro-débat que le SIT a organisé le 18 mars au sujet des questions des horaires scolaires et des conciliations des temps (horaires des salariés et de l'école), nous avons pu avoir un aperçu de quelques enjeux qui sont: les besoins des enfants, des familles, des professionnels enseignant-e-s et des différentes activités périscolaires et culturelles. Il a été rappelé qu'à Genève, plus de 95% des enfants de 4 ans sont scolarisés, plus de 10'000 enfants sont inscrits dans les cuisines scolaires et que l'augmentation des demandes dans le parascolaire est forte.

La consultation du DIP porte sur la question de l'augmentation du programme scolaire et d'une dotation de 4 heures supplémentaires (avec comme option prédominante l'ajout d'heures le mercredi matin). Elle est à mettre en lien avec la réorganisation des activités para et périscolaires due à cette augmentation horaire dont l'égalité d'accès nous importe, tout comme la qualité des prestations et les conditions de travail des professionnels de ces institutions. Présents dans ces secteurs, le SIT rappellera les intérêts des salarié-e-s de la branche: amélioration de certaines conditions de travail (garanties d'heures et taux d'activité, formation...), accès et développement des prestations.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'accueil continu des élèves, thème cher à la population genevoise et soucis permanents des salarié-e-s, un projet d'article

constitutionnel vient d'être adopté à l'unanimité des partis et devrait être voté sans problème au Grand Conseil. Il précise que l'accueil continu est complémentaire à l'horaire scolaire et fixe le principe d'un accueil continu, facultatif du lundi au vendredi, à organiser avec les partenaires privés et publics concernés (communes principalement pour le primaire et l'Etat pour le Cycle d'orientation).

Les discussions de la soirée de débat ont fait ressortir l'importance de se prononcer sur ces sujets comme citoyen-ne, travailleur-euse interprofessionnelle, et certainement se féliciter de la mise en place d'une meilleure

prise en charge publique (accueil continu), peut être d'une amélioration de la dotation horaire, puisque ces dispositions devraient être favorables aux élèves plus défavorisés. Mais, pour que ces buts soient atteints, la question des moyens - une fois encore - demeurera la clé de la question. Puis se posera la question des conditions de travail et de la qualité des prises en charge et des prestations de chacun des secteurs concernés par ces réorganisations.

Plusieurs secteurs devront réfléchir à la qualité de l'encadrement, défendre la qualité des prestations, penser à leurs conditions de travail et dégager des revendications parallèles à la consultation en cours. L'agenda des discussions dans certains secteurs sera bien rempli.

Françoise Weber

Comité SIT

Lors de sa dernière séance du 18 mars, le comité SIT a:

- décidé de lancer le référendum contre la révision de la LACI (loi fédérale sur l'assurance chômage);
- fait le point sur l'activité dans les différents secteurs;
- été informé de la signature de l'accord sur le projet Praille-Aca-cias-Vemets;
- été également informé des suites de la rupture de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et le Kosovo;
- continué la préparation du 14e congrès SIT de novembre 2010;
- adopté le budget SIT 2010.

Comité CGAS

Lors de sa dernière séance du 25 mars, le comité CGAS a:

- entendu des rapports des différentes commissions de travail;
- décidé de lancer le référendum contre la révision de la LACI et mis en place un comité unitaire pour mener cette campagne;
- attribué les différents mandats syndicaux dans les commissions officielles, notamment les commissions tripartites;
- fait le point sur la préparation du 1er mai.

samedi 1er mai 2010

- 11h** à la Pierre, monument à la mémoire du 9 novembre 1932, plaine Plainpalais, allocutions syndicale et politique, apéritif offert
- 14h45** rendez-vous pour les militant-e-s du SIT au boulevard James-Fazy - angle rue Bautre
- 15h** départ de la manifestation du boulevard James-Fazy empruntant: place des XXII cantons, rue Rousseau, rue du Cendrier, rue du Mont-Blanc, place Longemalle, rues Basses, rue de la Corratierie, place Neuve, puis finalement parc des Bastions
- 15h45** fontaine du Molard, allocutions syndicale et politique
- 17h** parc des Bastions: partie festive avec:
 - balades pour les enfants sur les ânes de Bonaventure, manège dès 12h et jusqu'à 24h, restauration avec plus de 40 stands
 - film surprise à la tombée du jour, projection organisée par Spoutnik

Comité d'organisation des manifestations du 1er mai, constitué par:

Communauté genevoise d'action syndicale CGAS, Parti du Travail, Parti socialiste genevois, solidaritéS, Les Verts; soutenu par Association de soutien aux combattants des Brigades internationales, AVIVO, Comité Amérique centrale, OSEOE Oeuvre suisse d'entraide ouvrière; CCSI Centre de Contact Suisses-Immigrés Genève; ASSMP Association Maison Populaire de Genève; MPF Mouvement populaire des familles, les Indépendants de Gauche, Comité urgence Palestine, LSDH Ligue Suisse des Droits de l'Homme; ATTAC Genève

Pour le syndicaliste Murad Akincilar

Liberté inconditionnelle!

Le syndicaliste genevois Murad Akincilar, a été arrêté le mercredi 30 septembre 2009 à Istanbul. Secrétaire syndical d'Unia à Genève, Murad est aussi un militant des droits humains. Docteur en économie, ancien professeur à l'université populaire d'Istanbul, il est un intellectuel connu et apprécié autant en Turquie qu'en Europe. Murad est actuellement incarcéré à la prison de haute sécurité d'Edime, avec un droit de visite très restreint et des conditions d'isolement strict. Murad a dû être opéré des deux yeux (octobre 2009). S'il a pu récupérer sa capacité visuelle de l'œil gauche, ce n'est toujours pas le cas pour son œil

droit. Le retard de l'intervention médicale, tout comme les raisons de son état de santé, restent inexplicables. D'après l'acte d'accusation déposé, il est accusé d'appartenance à une organisation illégale. Pour ses avocats qui ont examiné le dossier, il n'y a aucune raison pouvant justifier l'arrestation ni la détention de Murad qui doit être libéré le plus vite possible. Murad garde l'espoir de pouvoir recouvrer la liberté au plus tard après la première audience de son procès qui se déroulera le 3 juin 2010. Une délégation suisse est en préparation pour assister à son procès.

Le 26 février 2010, une délégation du comité de soutien, dont la soussignée, a pu lui rendre visite, accompagnée de son épouse. Cette visite a été rendue possible grâce au soutien actif de l'Ambassade suisse à Ankara. Murad adresse ses salutations à toutes les personnes qui le connaissent à Genève et les remercie de leur soutien. Il salue tout spécialement les efforts du comité de soutien qui lui permettent d'être optimiste et de survivre à son isolement.

La situation de Murad n'est pas unique. Depuis de nombreuses années, les militant-e-s des

droits humains, journalistes, syndicalistes, intellectuel-le-s, militant-e-s de la cause kurde, notamment, sont réprimés de manière féroce. Ainsi, en 2009, près de 13 000 personnes ont été arrêtées. On compte aujourd'hui dans les prisons turques près de 1'500 dirigeant-e-s, cadres et élu-e-s du parti pro-kurde, plus de 2'600 enfants dont pour certains jusqu'à 25 ans de prison ferme demandés, 35 journalistes-écrivains...

Un rassemblement pour les prisonniers politiques en Turquie s'est tenu le 27 mars à Genève pour dénoncer ces arrestations arbitraires.

Valérie Buchs

Formez-vous au SIT!

(sauf indication contraire, les formations ont lieu au SIT)

Hôtellerie-restauration

- **samedi 17 avril:** "La nouvelle Convention Collective Nationale de Travail du secteur hôtellerie-restauration"
- **samedi 18 septembre:** "La formation professionnelle dans l'hôtellerie-restauration"

Les deux formations auront lieu entre 9 h 00 et 12 h 00

Ville de Genève

19 octobre à 9h: Une journée sur formation syndicale pour comprendre les enjeux liés au nouveau statut du personnel de la Ville de Genève (sous réserve de son approbation par le Conseil municipal) et mettre en oeuvre les nouveaux droits du personnel.

Établissements publics médicaux

jeudi 15 avril de 14h à 17h 30

Formation sur congé syndical:

"Nouvelle LPAC: entretien de service, licenciement pour insuffisance de prestations ou pour inaptitude au poste sans enquête administrative"

- Quel bilan syndical depuis son entrée en vigueur en juillet 2007?
- Quelles pratiques à l'Etat et dans les secteurs subventionnés?
- Les employeurs en profitent-ils pour "faire le ménage"?
- Quelles difficultés pour la défense syndicale individuelle?

SIT: heures d'ouverture

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit:

Construction, entretien

mardi de 15.00 à 18.30

jeudi de 15.00 à 18.00

Attention: plus de permanence le samedi!

Terre, industrie, services

mardi de 14.00 à 18.30

pour sécurité, transports et terre seulement:

possibilité de fixer rendez-vous par téléphone

Commerce,

alimentation, media

jeudi de 14.00 à 17.00

pour vente seulement:

lundi et vendredi

de 14.00 à 17.00

Hôtellerie-restauration,

économie domestique,

esthétique et coiffure

lundi, mardi, mercredi et

vendredi de 14.00 à 17.00

Santé, social, secteurs

public et subventionné

mardi de 10.30 à 13.30

mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage

lundi, mardi, jeudi et

vendredi de 8.30 à 11.30

Travailleurs-euses sans

statut légal (sans-papiers)

lundi, jeudi de 14.00 à 17.00

Services des Impôts

sur rendez-vous par

téléphone au 022 818 03 20

(ne pas téléphoner au

numéro général du SIT).

Impressum

Rédaction et mise en page: Simon Descombes, Jean-Luc Ferrière, Sylvain Lehmann, Sacha Plister, Georges Tissot.

Collaboration régulière: Martine Bagnoud, Valérie Baileys, Bourmédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Julien Dubouchet, Equipe Chômage, Davide De Filippo, Gianfranco Gargantini, Séverin Guelpa, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Christian Stoll, Sylvain Tarrit, Barbara Urtasun, Françoise Weber.

Impression: CIE - Tirage: 12'500 exemplaires - Parait 8 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source. SIT-info accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

Le hold-up manqué des assureurs

Malgré une campagne aussi massive que mensongère, les assureurs et le Conseil fédéral n'ont pas su abuser la population suisse qui a massivement rejeté la baisse du taux de conversion du 11e pilier. Cette victoire historique doit être la première d'une série de résistances au démantèlement de notre sécurité sociale et l'occasion aussi de repenser notre système de retraites dans le sens d'une plus grande justice.

S'il est toujours hasardeux de se lancer dans l'interprétation d'un résultat de votations, car c'est toujours l'addition de différentes motivations qui convergent dans un même vote, il est au moins une leçon qui ne souffre aucune discussion après celui sur la baisse du taux de conversion: les Suisses sont restés dans leur grande majorité insensibles au tour de passe-passe que leur ont servi des mois durant assureurs, partis de droite et Conseil fédéral. Et quand la directrice d'Économie suisse tente d'expliquer l'échec par le fait que "la population connaissait mal le mécanisme du deuxième pilier et [qu']il a fallu combler cette lacune", on est tenté de croire au contraire: que plus les Suisses en apprennent sur le deuxième pilier et son fonctionnement et plus ils se sont convaincus de l'inutilité et de l'injustice que représenterait cette baisse.

Il est intéressant à cet égard de constater que, contrairement aux campagnes classiques, le camp du Conseil fédéral ne s'est pas renforcé au fur et à mesure de la campagne. Un sondage du 4 février indiquait en effet un cinquième des électeurs pour le oui contre le double de non et d'indécis, alors qu'à l'arrivée on

retrouve 2,7 fois plus d'opposants que de partisans. Et avec un score de 72,7% au niveau suisse (79,6% à Genève, et jusqu'à 84,9% au Jura) et tous les cantons qui refusent la mesure, c'est un véritable raz de marée. Le Conseiller fédéral Burkhalter a alors raison de dire que l'on ne peut pas parler de gifles, il s'agit au minimum d'un coup de poing...

Quel avenir maintenant?

Il y a un double futur à dessiner à partir de cette grande victoire, qu'il ne faut pas oublier d'attribuer à ceux qui l'ont rendue possible, à savoir la gauche et les syndicats. Au plan général, il y a évidemment toutes les batailles à mener et gagner sur le front des assurances sociales (loi sur le chômage, AVS et AI) dont le scrutin du 7 mars ne constituait qu'un premier round. Si la guerre est de ce point de vue loin d'être gagnée, il n'en demeurera pas moins une éclatante victoire dans la première bataille. Il y a au plan plus spécifique de la prévoyance la nécessité de poursuivre les réformes de notre système de retraites, en en

chassant d'abord les assureurs-vie qui n'ont rien à faire dans une assurance sociale et en renforçant surtout le premier pilier, qui a cessé depuis longtemps de couvrir les besoins vitaux de la population, ce qui était pourtant sa mission constitutionnelle.

Sur ce dernier point, on peut même se demander si n'est pas l'occasion aujourd'hui de relancer une grande réflexion sur notre système de retraites et, qui sait, de retrouver nos revendications d'avant la LPP. À force en effet de combattre, légitimement certes, les attaques contre le deuxième pilier, on risque de perdre de vue notre opposition initiale à ce système. Parce qu'il n'implique aucune solidarité entre les revenus, parce qu'il détourne des montants colossaux pour les soumettre à la spéculation financière, le deuxième pilier ne relève aucunement de notre système de valeurs. Au contraire d'un premier pilier fort, assurant toutes et tous d'un même montant de rentes qui assurerait des conditions décentes de retraite, ce que l'on avait nommé alors les retraites populaires.

Julien Dubouchet Corthay

Discriminés par la Suisse!

Comme nous l'annonçons dans le dernier SIT-info, la Confédération suisse a décidé de manière unilatérale le 29 janvier 2010 de dénoncer pour le 30 mars 2010 la Convention de sécurité sociale garantissant des droits fondamentaux des ressortissants du Kosovo.

Le SIT, impliqué depuis plusieurs décennies dans la défense des droits de la communauté kosovare, a réuni une assemblée le 4 mars dernier, laquelle a adopté une résolution pour lancer, conjointement à d'autres organisations syndicales, politiques et culturelles, une campagne de revendication à l'intention des gouvernements suisse et kosovar.

Dans ce très court délai qui est laissé par les autorités suisses, le SIT a ainsi élaboré une pétition qui sera prochainement remise aux autorités de ces pays.

Cette pétition demande que:

- le Conseil fédéral renonce à dénoncer la Convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'Ex-Yougoslavie;
- les gouvernements suisse et kosovar initient sans délai des négociations visant à la signature d'une Convention

de sécurité sociale entre la Suisse et le Kosovo;

- la Convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'ex-Yougoslavie de 1962 soit maintenue à titre transitoire jusqu'à signature d'une nouvelle Convention.

Une telle Convention est seule à même de garantir les droits sociaux des travailleurs et travailleuses migrant-es des deux Etats qui désirent rentrer dans leur pays d'origine et bénéficier de prestations de l'assurance vieillesse et survivants, invalidité, accident professionnel et non professionnel, ainsi qu'au versement d'allocations familiales pour les enfants restés au pays.

Le SIT a d'ores et déjà médiatisé cette problématique au Kosovo où la presse et la télévision ont relaté notre campagne au plus haut niveau.

Sylvain Lehmann

L'assemblée syndicale du 4 mars 2010 appelle tous et toutes à signer la pétition et à participer activement à la campagne pour le maintien d'une Convention de sécurité sociale entre la Suisse et le Kosovo.

Marche mondiale des femmes

Prochaine étape le 17 avril 2010

Près de 8000 femmes et des centaines d'hommes solidaires ont participé à Berne à la manifestation nationale qui s'est déroulée le 13 mars dernier. Cette manifestation, mise sur pied par plus de 50 organisations - dont le SIT -, s'inscrivait dans le cadre de la Marche mondiale des femmes.

Sur la Place fédérale, des femmes ont abordé divers thèmes comme ceux de la violence domestique, du démantèlement social en pleine crise, de l'égalité entre les sexes dans le monde professionnel et l'éducation, de la paix et de la délégitimation, de l'autonomie et de l'autodétermination, du renforcement des services publics, de la protection de l'environnement et des droits des migrantes.

Journée internationale des luttes paysannes

A Genève, le 17 avril prochain, la Marche mondiale des femmes-Genève et Uniterre avec le soutien des syndicats, de l'ONG E-Changer et la Co-ordination Climat et Justice sociale appellent à participer à la

journée internationale des luttes paysannes. L'un des quatre thèmes développés par la Marche mondiale des femmes 2010 porte sur le Bien commun. Il s'agit des besoins basiques pour une vie digne telle que la nourriture, l'eau, la terre, le logement, les connaissances et l'accès aux services publics. Cette journée permettra de rappeler que les femmes sont au cœur des systèmes alimentaires. Que ce soit aux champs, à la ferme, à la vente, à l'achat d'aliments ou lors de la préparation des repas, les femmes jouent un rôle central. La Marche mondiale met en avant depuis plusieurs années le thème de la souveraineté alimentaire. Il s'agit de retisser des liens entre les femmes rurales et urbaines et débattre ensemble du

modèle de production, de transformation et de distribution que nous souhaitons promouvoir.

Dire non à l'agrobusiness et à la mainmise de la grande distribution sur la filière alimentaire

- Les effets négatifs du changement climatique sur l'agriculture, ainsi que la concentration de la production dans les mains d'un nombre réduit d'entreprises et la spéculation financière a provoqué l'explosion des prix des denrées alimentaires. A cela s'ajoute l'augmentation du prix du pétrole et la concurrence entre la production d'aliments et de "néo-combustibles". Aujourd'hui, on estime à 1,2 milliards le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde. Un des facteurs de cette situation est le changement de modèle de production alimentaire. Aujourd'hui, 70% des pays de l'hémisphère sud sont importateurs d'aliments. Les prix en dollars des principales céréales (blé, maïs, riz et soja) ont en moyenne doublé entre les récoltes de 2006 et 2008!
- Les paysannes vivent dans des conditions difficiles, particulièrement au Sud où leur statut est peu reconnu. L'accès à la terre, aux semences, à l'eau leur est souvent nié. L'industrialisation de l'agriculture les marginalise et les précarise; chassées de leurs terres, elles se retrouvent bien souvent employées et exploitées par les sociétés agro-alimentaires. Au nord, les travailleuses agricoles, vivent les conditions précaires des emplois temporaires ou saisonniers peu rémunérés et physiquement pénibles. En Suisse, elles ne bénéficient pas d'une conven-



Programme du 17 avril à Genève

9h30-11h30

Visite de la ferme «Jardin des Charrotons» située dans la Plaine de l'Aire. Projet d'agriculture contractuelle de proximité mené notamment par de jeunes paysannes.

Lieu: Ch. des Grands Champs 33

12h30 à 14h30

• Action visuelle autour du thème «nous voulons plus de paysan-ne-s à Genève et une agriculture de proximité créatrice d'emplois».

• Moment convivial autour de produits du terroir.

• Lancement du pain «TourneRêve-Uniterre» fabriqué à base de blé genevois payé équitablement.

Venez nombreuses et nombreux!

Lieu: Esplanade du Pont de la Machine

15h00-18h00

• Projection du documentaire «Au cœur de la proximité», Nicole Petitpierre, 2009, 40 min.

• Table ronde: témoignages et points de vue de femmes autour de la thématique de la grande distribution, de l'alimentation et de la paysannerie. Avec: Assunta Salvatierra du Mouvement des sans terre de Bolivie, une paysanne d'Uniterre, une représentante de la Marche Mondiale des Femmes-Genève, une représentante des syndicats du secteur tertiaire.

Lieu: Maison des Associations, salle Rachel Carson



Projet Praille-Acacias-Vernets: la négociation a abouti

Au printemps dernier, la CGAS, les partis de gauche et l'ASLO-CA avaient lancé un référendum en Ville de Genève contre le préavis positif du Conseil administratif au déclassement du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV).

Ce déclassement était jugé prématuré et donnait carte blanche au Conseil d'Etat pour y ouvrir une vaste zone de spéculation immobilière. Ce référendum a abouti et devait être soumis à la votation en Ville de Genève en novembre dernier.

Mais les référendaires ont demandé l'ouverture de négociations sur le projet PAV, puisqu'ils ont démontré que le projet de déclassement actuel est totalement décalé par rapport à l'avancée réelle du projet. Ils ont en particulier demandé de négocier les points suivants:

- aucune aliénation des parcelles propriétés de l'Etat et des collectivités publiques (notamment de la Fondation des terrains industriels), sous réserve d'échanges fonciers;
- la construction de logement répondant au principe "d'un logement pour un emploi" quant aux nouvelles surfaces de plancher, étant précisé que ces logements soient construits simultanément aux constructions affectées aux activités;
- l'abandon du nombre irréaliste de 14'000 logements et son adaptation au nombre de logements à construire, selon les points précédents;
- un nombre important de logements localisés et sociaux.

Après deux mois de rencontres constructives avec des délégations du Conseil d'Etat et des communes de la Ville de Genève, Carouge et Lancy, ce dialogue a permis de concrétiser une nouvelle approche qui consistera à relocaliser certaines activités à l'intérieur comme à l'extérieur du périmètre urbain pour permettre d'en créer de nouvelles et d'y construire de nouveaux logements.

Rappelons en effet que le PAV n'est pas une friche in-

dustrielle, mais occupe aujourd'hui 20'000 emplois de divers secteurs professionnels et près de 3'000 logements. La plupart des entreprises sont au bénéfice de droit de superficie pouvant aller jusqu'à 99 ans accordé par les autorités communales, propriétaires de 82% du PAV.

Cela signifie que l'ensemble de ce puzzle à reconstruire pour développer ces quartiers urbains de Genève prendra des décennies. Il importait par conséquent que cette recombinaison du PAV réponde à certains critères de base, concernant en particulier l'équilibre des emplois et des logements. C'est chose faite dans la Convention qui a été signée le 4 mars dernier, qui modifie le projet de loi de déclassement du PAV qui sera soumis prochainement au Grand Conseil.

Un nouvel emploi = un nouveau logement

L'accord précise ainsi qu'à l'échelle du périmètre PAV, pour tout nouveau emploi créé doit être construit un logement. Ce principe, cher aux syndicats, doit permettre, non pas de résorber, mais de ne pas accentuer le déséquilibre actuel qui conduit de nombreux travailleurs et travailleuses employé-e-s à Genève à résider en dehors du canton, entraînant une mobilité et des nuisances accrues, ainsi que d'importantes pertes fiscales. Cette préoccupation, longuement discutée lors de ces négociations, devrait, selon nous, s'appliquer dans le long terme à l'échelle du canton. Nous avons également demandé que figure clairement notre volonté que le secteur secondaire ne soit pas éjecté du périmètre au profit d'activités uniquement tertiaires.

La particularité de cette zone de 235 hectares consiste en sa maîtrise foncière : 82% en mains publiques. La convention permet de définir que seuls des logements localisés seront construits sur ces terrains publics, soit 50% de logements subventionnés, dont 22% d'HBM. Cela

garantit qu'à défaut d'échanges de parcelles, le périmètre du PAV ne sera pas un terrain livré à la spéculation immobilière, mais bien une opportunité exceptionnelle de bâtir des quartiers mélangeant activités et logements qui répondent aux besoins de la population. Il apparaît ainsi que le découpage du type de logement devant être construits sur le PAV correspond aux revenus de la population.

Il nous faudra vérifier dans le temps que ces quartiers ne soient pas trop densifiés, car ils devront également intégrer des équipements publics, des espaces culturels et verts; cela sera le rôle du groupe de suivi de superviser notamment les plans localisés de quartiers.

Priorité de la lutte contre la pénurie de logements

En conclusion, les syndicats ont une fois de plus joué un rôle fondamental tout d'abord en utilisant l'instrument démocratique du référendum, puis en forçant le Conseil d'Etat à la négociation sur un sujet d'importance majeure pour Genève. En effet, la pénurie de logements continue à rendre la vie impossible à Genève, et il est primordial de ne gâcher aucune occasion de définir les priorités syndicales dans ce domaine, combien même il s'agit d'une réalisation qui s'étalera sur les 50 prochaines années.

Où sont les grues?

On comprendra que ce n'est pas sur le PAV qu'on attend les premières grues pour la construction de logements, mais en poursuivant la pression pour que s'accélérent en particulier les projets des Communes d'Amilly, Les Vergers à Meyrin et la Chapelle les Sciens à Plan-les-Ouates, comme l'identification de toute parcelle à même de réaliser du logement.

Il n'est plus temps d'accepter que des terrains soient laissés en réserve pour de futures constructions. C'est ainsi que l'on pourra réellement sortir de la pénurie. Nous n'avons pas encore été rassurés sur ce point par les autorités.

Sylvain Lehmann

Droit au logement: une réalité

Le SIT a décidé de soutenir une pétition à l'assemblée constituante, dont voici la teneur:

Les soussignés demandent à l'Assemblée constituante d'intégrer les principes suivants dans la future Constitution genevoise de sorte que le droit au logement devienne une réalité à Genève:

A. Droit au logement

Toute personne a le droit à un logement convenable, tel que défini par le droit supérieur, en particulier le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels et ses organes de mise en oeuvre.

Ce droit inclut:

- la protection contre tout harcèlement ou autres menaces pesant sur son logement ou visant à obtenir indument une résiliation de bail;
- l'interdiction d'effectuer des évacuations pendant la période hivernale, fixée par la loi;
- l'interdiction des évacuations forcées sans solution de logement convenable;
- le droit, en cas de situation de détresse, à un logement convenable et à l'assistance au logement;
- le droit à la mise à disposition de logements d'urgence en cas de situation de nécessité.

Ce droit au logement doit être opposable, susceptible d'un recours judiciaire face à l'autorité étatique, contrainte de fournir une solution.

Les autorités assurent un suivi régulier de l'application du droit au logement par l'établissement d'un rapport annuel public sur le sujet incluant le point de vue des personnes vivant dans les conditions de logement précaires.

B. Politique du logement

L'Etat et les communes encouragent par des mesures appropriées la réalisation de logements - en location ou en propriété - et assurent l'accès à des logements convenables, répondant aux besoins de la population. A cette fin, dans les limites du droit fédéral, ils mènent une politique sociale du logement, qui comprend:

- a) la lutte contre la spéculation foncière;
- b) des mesures propres à la remise sur le marché des logements laissés vides dans un but spéculatif ou par négligence;
- c) la création de logements par construction, transformation ou changement d'affectation, ainsi que le subventionnement de logements, avec priorité aux habitations à bas loyers;
- d) la constitution et le maintien d'un parc de logements sociaux pérennes, permettant de répondre aux besoins existants et anticipables;
- e) une politique active d'acquisition de terrains et la maîtrise du foncier;
- f) l'octroi de droits de superficie à des organes désireux de construire des logements sociaux et ne poursuivant pas de but lucratif;
- g) l'encouragement des coopératives d'habitation à but non lucratif;
- h) l'ouverture à des statuts d'occupation variés;
- i) l'encouragement à la recherche de solutions économiques de construction;
- j) des mesures propres à assurer un haut standard de performances énergétiques des constructions et des rénovations;
- k) des mesures propres à éviter que des personnes soient sans logement, allant de la

prévention par la détection précoce de possibles situations de défaillances ou de détresse aux propositions de solutions en cas d'évacuation forcée;

- l) une politique active de concertation en cas de conflit en matière de logement;
- m) la garantie de la qualité du logement et de son environnement.

Cette politique du logement tient compte des principes de l'aménagement du territoire.

C. Aménagement du territoire

Les dispositions relatives à l'aménagement du territoire permettent de respecter les principes suivants:

- a) gérer le territoire dans une optique régionale et transfrontalière, de façon concertée;
 - b) affecter l'espace de sorte à répondre aux besoins et à concrétiser les droits et principes reconnus par la Constitution, tels que le droit au logement, la protection et le développement d'une agriculture durable et des espaces naturels, l'encouragement de la mobilité douce;
 - c) veiller à un usage rationnel du sol, en particulier en optimisant la densité des zones urbanisées;
 - d) prendre en compte les caractéristiques pédologiques des sols dans la définition de leur affectation;
 - e) assurer l'équilibre et la proximité entre habitat, emploi, loisirs et culture;
 - f) veiller à la qualité et à la proximité des équipements et services publics, des espaces libres, des parcs, et des transports publics et collectifs;
 - g) prévenir et minimiser l'impact environnemental des mesures d'aménagement, en particulier sur la qualité du sol, de l'air et de l'eau, ainsi que les nuisances sonores;
 - h) réaliser des quartiers durables;
 - i) insérer des espaces naturels et des espaces cultivables dans les zones urbanisées;
 - j) favoriser et privilégier la mixité et la cohésion sociales;
 - k) assurer la participation des habitants et des usagers dès l'élaboration des mesures d'aménagement.
- L'Etat et les communes se dotent des moyens nécessaires disponibles dans le droit fédéral (tels que l'expropriation, l'emption et la préemption) pour garantir la mise en oeuvre de la planification territoriale et le respect des affectations et des densités prévues.

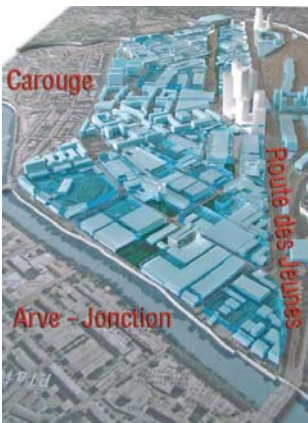
Cette proposition collective a été préparée par le "Pôle logement" de la Fédération associative genevoise (FAGE).

Elle est soutenue par les organisations suivantes:

Après-Genève - Chambre de l'économie sociale et solidaire, AS-LOCA Genève, Association pour un Droit Social du Sol (ADSS), Association Lestime, Cigüe - coopérative de logements pour personnes en formation, Coopérative de l'habitat associatif (CODHA), Coordination économique et sociale transfrontalière (CEST), Eco-attitude, FIAN Suisse, Jardin des Charrotons, Mouvement populaire des familles (MPF), Pro Natura Genève, Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), SURVAP - Association des habitants des Pâquis

On peut la signer au secrétariat SIT.

Le périmètre du PAV:
Entre l'Arve, la route des Jeunes et Carouge



Les patrons se frottent les mains

Dénoncer et cirer les bottes

Nous avons tous été confrontés un jour dans notre vie professionnelle à ce genre de personnes. Il s'agit de celui qui dénonce ses collègues auprès de leur supérieur ou qui tout simplement a pris comme habitude de faire briller les parties charnues de son chef au détriment de ses collègues. L'objectif est pareil: indiquer au patron - au détriment de sa dignité personnelle et sa condition de travailleur - qu'il est loyal au-delà de toute considération, qu'il est plus docile, plus soumis, avec moins de scrupule, en espérant que cela lui servira de tremplin pour avancer dans sa carrière ou que cela le sauvera du licenciement.

Ce genre de "collègue" existe dans tous les secteurs. Et également dans la sécurité privée, où c'est souvent l'employeur qui incite ouvertement à la délation en exigeant des agents de faire des

rapports. Et c'est là la différence avec les autres secteurs: dans la sécurité privée, la délation et le cirage de bottes se fait par écrit. Et c'est l'employeur lui-même, en l'occurrence Protectas, qui nous a fait parvenir les documents prouvant la délation et le cirage de bottes de certains employé-e-s. Il démontre ainsi la gratitude qu'il a envers ce type de personnel...

Ainsi, un agent avait filmé l'état d'insalubrité des guérites à l'aéroport international de Genève, qui se trouvent dans des zones inaccessibles au public et donc aux secrétaires syndicaux. Son "collègue", qui avait lui-même participé activement au filmage en indiquant les parties à mettre sur pellicule, s'est empressé à écrire à la direction pour le dénoncer.

Morale de cette histoire: sachez que le SIT défend les inté-

rêts des travailleurs. Et être travailleur signifie notamment être dans le camp de ceux qui vendent leur force de travail avec dignité contre un salaire. Ceux qui achètent la force de travail et qui paient le salaire, sont des employeurs. Il ne faut donc pas confondre les rôles. Et lorsqu'un employeur vous incite à dénoncer un collègue, c'est le moment de clairement choisir son camp: soit chez les travailleurs, soit chez l'employeur. Mais rappelons-le: nous sommes un syndicat qui défend les intérêts des travailleurs. Ainsi, celui qui choisit le camp des employeurs en dénonçant ses collègues de travail ou en cirant les bottes de la hiérarchie au détriment de ses collègues, qu'il se fasse ensuite défendre par son employeur. Que ce soit dans la sécurité ou ailleurs!

Barbara Urtasun

Des licenciements douteux

En octobre 2009, la société Net Inter réunit sa centaine d'employé-e-s exerçant sur les différents sites de Rolex pour les informer de la dénonciation du contrat de prestations et de la mise en soumission pour un nouveau contrat.

Dans la dite réunion, Net Inter "informe" les salarié-e-s qu'elle doit les licencier, que ce n'est pas de sa faute et leur rappelle qu'ils peuvent prendre quelques heures par semaine pour chercher un nouveau emploi (mais qu'ils ne s'attendent pas à être payés pour les heures perdues), qu'ils sont tenus de rester jusqu'à la fin de leurs délais de congé sous peine de se voir piquer le 25% d'un salaire mensuel même s'ils trouvent un autre emploi.

Et voilà comme Net Inter entend l'application de la loi qui stipule clairement que dans le cas d'un licenciement collectif l'employeur est tenu de consulter la représentation des travailleurs ou, à défaut, les travailleurs. La loi l'oblige aussi à leur donner au moins la possibilité de formuler des propositions sur les moyens d'éviter les congés ou d'en limiter le nombre, ainsi que d'en atténuer les conséquences.

Par la suite, Net Inter devrait respecter toute une série d'impératifs légaux mais, à quoi bon, n'est pas? De toute façon les travailleurs du nettoyage ne vont pas faire tout un paqueté pour un licenciement collectif abusif de 100 travailleurs de rien du tout! Et finalement, avec un peu de chance, ils s'intégreront bien dans le marché du travail.

Net Inter a l'habitude très "démocratique" de réunir ses employés régulièrement, histoire de mettre la pression et de serrer les liens des collaborateurs en leur rappelant avec vigueur qu'ils doivent travailler sans relâche pour conserver les contrats à cause de la sacro-sainte concurrence tant.

Ainsi, notre championne des licenciements abusifs n'a pas eu la tremblote pour trancher dans le vif La lettre de licenciement comportait, à part les meilleures salutations qu'ils pouvaient s'épargner, un seul paragraphe, qui traduit en "langage ouvrier", disait qu'ils ont le regret de te virer comme un malpropre et que c'est la faute à pas de chance.

Dans sa folie "licenciatrice", l'entreprise en a profité pour virer, sans état d'âme, des mères seules avec des enfants, un couple qui travaillait à 100% dans l'entreprise, etc.

On pourrait croire que la cruauté de cette entreprise est déjà assez prouvée comme ça... mais non! La directrice veut encore faire reléguer Cruella au rang d'enfant de cœur, et donne le congé de l'appartement qu'elle avait mis à disposition du couple licencié avec leurs deux enfants.

La lettre de licenciement dit en substance qu'ils ont le regret de te virer comme un malpropre et que c'est la faute à pas de chance.

On n'a sûrement rien compris: quand la loi dit "atténuer les conséquences" du licenciement, cela doit se référer aux conséquences pour les pauvres employés.

Informé de ces méfaits, le SIT a pris contact avec l'entreprise pour discuter d'un éventuel plan social, comme cela se pratique de coutume, et trouver des com-

Même si les entreprises sérieuses du secteur ne sont pas si barbares que notre "héroïne" Net Inter, il ne convient pas d'oublier que dans ce secteur les contrats de prestation sont constamment remis en soumission par l'Etat, les communes, les grandes firmes, les banques... etc. et que des milliers de nettoyeuses et nettoyeurs sont trimbalés chaque année d'une entreprise à l'autre perdant ainsi, non seulement des droits d'ancienneté, mais aussi des responsabilités, des liens et des relations qui ne peuvent pas être mesurés quantitativement mais ont une énorme incidence qualitative.

Plusieurs numéros de SIT-info seraient insuffisants pour énumérer les problèmes et les anomalies dans le secteur du nettoyage: les moutons noirs qui engagent des travailleurs au noir et qu'il ne paient même pas, les faillites à répétition desquels ont accumulé assez de casseroles (et surtout du fric), les régies qui créent une entreprise du nettoyage bidon pour jongler avec les concierges en tentant de leur soustraire quelques centimes sur la paie et des éléphants du cirque néolibé-

Une nouvelle CCT

Dès mai 2010, la CCT sera étendue aux entreprises de 6 employés et plus. Une nouvelle CCT est signée pour 2011. Elle valorise et institutionnalise la formation d'une manière révolutionnaire, par rapport au passé. La promotion individuelle d'après un programme mis au point pour la Commission paritaire donnera droit à une nouvelle qualification qui devra remplacer (à moyen terme) les catégories salariales des employés d'entretien (catégorie 4 et 5) basées sur le temps de travail que nous tentons de faire disparaître en tant que profondément injustes et discriminatoires.

pensions et des solutions pour les employé-e-s licencié-e-s.

Nous avons de bonnes raisons de penser que l'éviction de Net Inter des locaux de Rolex n'est pas liée à la qualité de travail des employés ni à leur comportement qui a été, en général, très bien apprécié.

En voyant le mépris le plus absolu de Net Inter pour les travailleurs, et leurs représentants, les syndicats (SIT, Unia et Syna) ont convoqué les travailleuses et les travailleurs. Une résolution (voir ci-dessous) a été votée et distribuée aux député-e-s du Grand Conseil pour les sensibiliser aux problèmes récurrents dans le secteur du nettoyage.

ral qui écrasait la concurrence en maquillant sur les temps de travail et les plannings pour réduire au maximum les prix, devinez sur le dos de qui!

D'après les situations recueillies dans ses permanences, le SIT peut dire, sans crainte d'être attaqué en diffamation, qu'une grande partie des travailleuses et travailleurs du nettoyage sont relégués à la catégorie "entretien", qui est la moins payée et il est plus facile de trouver une aiguille dans une botte de paille que de trouver une nettoyeuse d'entretien payé un centime de plus que le minimum conventionnel.

Jésus Gomez

Net Inter: résolution au Grand Conseil

En fin d'année 2009, l'entreprise Rolex a remis en soumission son contrat de prestation pour les travaux d'entretien d'immeuble.

L'entreprise Net Inter SA a perdu le contrat et a ainsi procédé au licenciement de tout le personnel sans le moindre égard. Elle a licencié des couples, des jeunes, des vieux, des femmes, des hommes, des travailleuses-euses à temps partiels ou à temps complets. Nous n'avons été qu'informés au lieu d'être consultés, nous n'avons eu aucune possibilité de nous retourner, de tenter de trouver des solutions ni de consulter qui que ce soit. En ces temps de crise, nous n'attendions qu'un peu de préoccupation de la part de Net Inter avant d'envoyer 75 personnes grossir les rangs du chômage.

Si certains de nos collègues ne s'étaient pas rendus auprès de leurs syndicats qui ont dénoncé l'affaire à l'Office Cantonal de l'Emploi, ce licenciement collectif abusif serait passé sous silence et personne n'aurait connaissance des

conditions de travail des anonymes du nettoyage.

Partout, nous arrivons quand les employés sont partis et nous repartons avant qu'ils ne reviennent. Comme par magie, les vitres sont propres, les corbeilles vidées, les toilettes désinfectées. L'envers du décor est tout autre: nous sommes des travailleuses et des travailleurs précaires qui sommes ballotés au gré des envies des clients, transférés d'entreprise en entreprise dans un système de privatisation et d'externalisation de services qui nous coupe toute possibilité de développement dans une entreprise ainsi qu'une grande part de notre ancienneté.

Aujourd'hui, nous disons ASSEZ! Nous voulons une meilleure reconnaissance de notre travail et ne voulons plus être traités comme des kleenex. Nous demandons au Grand Conseil de mandater le Conseil d'Etat pour:

- demander au SECO, les 120 indemnités de chômage supplémentaires pour les cantons souffrant d'un fort taux

de chômage, sans discrimination de droit;

- que soient mises en place des amendes dissuasives pour les entreprises qui ne respectent pas le droit du travail, y compris en matière de licenciement collectif, tout comme les chômeurs sont pénalisés, les entreprises, principales responsables du chômage, doivent l'être aussi;
- que les 5 jours de pénalité générale d'inscription au chômage soient à la charge de l'employeur en cas de licenciement collectif;
- que les droits acquis des salarié-e-s (13e salaire, ancienneté, délai de congé, ...) leur soient garantis, si certains sont repris par les entreprises nouvellement mandatées. Les entités publiques, cantonales et municipales, se doivent de donner l'exemple en la matière lors de renouvellement de marchés publics;
- que soit mise en place une commission tripartite lors de licenciement collectif dès le 6e travailleur licencié.

La loi votée en juin?

Le Grand Conseil devrait se prononcer en juin sur le projet de loi de la droite patronale visant à ouvrir les magasins tous les soirs jusqu'à 20h, le samedi jusqu'à 19h et 3 dimanches par an.

La commission de l'économie du Grand Conseil a en effet décidé de ne pas modifier cette loi dans le sens proposé par le chef du Département de l'économie, qui proposait d'en faire une loi à l'essai.

Comme annoncé depuis de nombreux mois, si la loi est votée telle quelle et si les vendeuses et vendeurs n'obtiennent pas de notables améliorations de la convention collective cadre du commerce de détail, le SIT lancera un référendum. Il n'est tout simplement pas acceptable que les vendeuses et vendeurs se voient obligé-e-s de finir leur journée de travail plus tard sans qu'on ne leur accorde de compensations sérieuses et de réelles améliorations de leurs conditions de travail.

En effet, la convention collective étendue de la vente ne prévoit pratiquement aucune protection contre la flexibilité des horaires. Elle ne prévoit aucune disposition imposant un horaire régulier ou des jours de congés fixes.

La CCT est dépourvue de moyens de contrôle et de répression - ce qui fait qu'elle est très souvent violée - et elle fixe des salaires minimums bien en dessous du salaire médian de la vente. Tous ces points sont actuellement discutés dans le cadre des négociations de la convention collective qui ont débuté en février. Il s'agit d'améliorations des conditions de travail nécessaires, tout à fait réalisables qui permettraient de sortir ce secteur de la précarité.

S'il n'est aujourd'hui pas possible de présager de l'issue de ces négociations - qui devraient elles aussi aboutir avant l'été - les signaux donnés par certaines associations patronales nous laissent sceptiques sur la volonté patronale d'aboutir à une convention collective cadre forte. Ainsi, l'as-

Les horaires prolongés,

la flexibilité,

on a déjà donné!

NON

au projet patronal d'extension des horaires des magasins*

Sit syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

*ouvertures tous les soirs jusqu'à 20h00, le samedi jusqu'à 19h00 et 4 dimanches par année.

www.sit-syndicat.ch

16, rue des Chaudronniers - CP 3267 - 1211 Genève 3 - www.sit-syndicat.ch - 022 818 03 00

sociation des boulangers a annoncé qu'elle ne souhaitait pas signer la convention collective, Coop n'a toujours pas réintégré la convention et plusieurs grandes enseignes comme: Ali-gro, Conforama, Interio, Denner, Pfister et autres ne sont toujours pas signataires.

Dans ce contexte, et si les efforts demandés par le personnel de vente ne trouvent pas d'échos auprès du patronat, nous ne pouvons qu'appeler à voter contre l'extension des horaires des magasins voulue par la droite patronale.

Lara Cataldi

Déli... quoi?

Y'a des sous à récupérer!

Le Déli... n'est pas en France mais bien en Suisse! Que ne ferait-on pas pour gagner du fric sur le dos des salariées vendeuses déjà mal payées?

Condamné par les prud'hommes en première instance par défaut (à quoi bon se rendre à une convocation de la justice quand on se croit au dessus des lois?), notre patron a reçu la confirmation de la chambre d'appel des prud'hommes que, dans ses magasins, il vendait des viennoiseries, des sandwiches et des boissons. Heureusement, car jusque là, il était convaincu qu'il pouvait être considéré comme un kiosque! Pire il a même essayé d'être une boulangerie pour grappiller quelques exceptions accordées aux boulangers. Comme ex boulanger, je me suis pincé pour être sûr de ne pas rêver!

Et tout ça devinez pour en tirer quel bénéfice? Le bénéfice, c'est de ne pas devoir soumettre ses vendeuses à la CCT cadre de la vente. Enfin les vendeuses de cette boutique auront le privilège d'être payées 3'720 francs par mois, de travailler 42 heures sur 5 jours par semaine au lieu de 44 ou 45 heures pendant 5,5 jours par semaine et un samedi sur deux! Et être payées dès le premier jour d'absence en cas de maladie. Cette fois, on espère qu'il

respectera enfin les minimaux de la convention! J'ai eu le patron au téléphone et il m'a confirmé que correction était déjà faite sur l'entier des contrats de travail! On va vérifier ses promesses. Par contre,

il ne s'est pas engagé sur le paiement rétroactif de celles qu'il avait volées depuis décembre 2002, date d'entrée en vigueur, aussi pour son magasin, de la CCT de la vente.

J'en profite donc pour lancer un message à celles qui veulent bien l'entendre: on ne va quand même pas lui en faire cadeau!

Sylvain Tarrit



Nouvel excédent record

Les comptes 2009 de la Ville de Genève présentent un nouvel excédent record de 161,4 millions de francs. Une fois de plus cet excédent est, notamment, le résultat d'une politique menée au détriment du personnel de l'administration municipale par l'adoption de budgets systématiquement sous évalués et permettant ainsi de consacrer des sommes importantes au seul remboursement de la dette.

Il est utile de rappeler que pour parvenir à cet excédent, le Conseil administratif a tout d'abord refusé le versement complet des annuités extraordinaires prévus par le statut du personnel. Il a aussi renoncé à municipaliser l'ensemble du personnel technique et administratif de la Fondation du Grand Théâtre de Genève qui effectue des travaux similaires à leurs collègues fonctionnaires. Ce défaut d'harmonisation des conditions de travail avait pourtant été mis en évidence dans le cadre de l'audit qui a défrayé la chronique. Comme le requiert le statut du Grand Théâtre de Genève, la Ville dispose largement des moyens lui permettant de municipaliser les postes administratifs et techniques encore sous contrat avec la Fondation.

Les Emplois de Solidarité occupent au sein de la Ville de Genève des places indispensables au fonctionnement des services.

Par ailleurs, la Ville de Genève bénéficie d'une cinquantaine de personnes en emploi de solidarité (EdS). Ces postes ont été créés à l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur le chô-

mage en février 2007, loi fortement critiquée par notre syndicat. Nous avons pu constater que les EdS au sein de la Ville de Genève occupent des places indispensables au fonctionnement des services. Pour une grande partie, ces personnes accomplissent au quotidien des fonctions similaires à leurs collègues fonctionnaires. A travail égal, ces personnes ne sont pourtant payées que 3'000 francs par mois, voire au mieux 3'500.- par mois pour certaines d'entre-elles. Sous-payées, elles ne bénéficient en outre d'aucune politique de recherche d'emploi et de formation digne de ce nom, politique qui pourrait leur permettre, si elle existait, d'envisager sérieusement un retour à l'emploi. Au vu de l'excédent annoncé, la Ville de Genève doit sans retard engager les personnes en EdS qui y travaillent, aucun argument d'ordre budgétaire ou financier ne pouvant y faire obstacle.

Enfin, rappelons que divers dossiers restent en suspens. Il s'agit en particulier de la reprise du plan d'encouragement à la retraite anticipée afin de créer des emplois, du gel de la municipalisation du personnel des institutions de la petite enfance, de la mise en place d'un contrat cadre pour les familles d'accueil à la journée qui, sans vacances payées ni assurances sociales, sont toujours rémunérées à raison de 4 francs de l'heure par enfant, du défaut de couverture LPP pour une partie du personnel de la Ville de Genève et de l'externalisation critique d'une partie du travail de conciergerie des immeubles de la GIM.

Valérie Buchs

Rassemblement de protestation

Portant des masques anti-virus marqués "service très affecté", plus des trois quarts du personnel du STA ont participé à une pause de protestation, le lundi 1^{er} mars devant l'entrée du service. Le personnel du STA demande, depuis près d'un an, qu'une délégation syndicale soit reçue par sa direction, afin d'exposer les difficultés du service.

Constatant que ni la direction, ni le Département de François Longchamp ne prennent au sérieux les séries de dysfonctionnements et grosses difficultés régulièrement dénoncées par les syndicats SIT et SSP, le personnel a demandé à ses syndicats d'effectuer un sondage concernant son état de santé en lien avec les conditions de travail et à la surcharge en particulier.

Les difficultés affectent la santé

Le sondage santé, effectué en quelques jours par nos syndicats, confirme - voire accentue - ce que le personnel dénonce régulièrement. La surcharge chronique qui s'amplifie, la trop longue absence de considération des difficultés de la part de la direction, l'absence de solution venant du Département, déteignent sur la santé du personnel avec des conséquences assez alarmantes. Les résultats des enquêtes menées ont été adressés au service de santé du personnel de l'Etat. L'employeur est responsable de la santé de son personnel en lien avec les conditions de travail et il semble évident qu'un appui et des mesures doivent être prises en urgence. Les cas d'absences de longue durée et de burn out se multiplient, la perte de sens au travail en raison de surcharge, de corrections incessantes de procédures en lien avec un outil informatique non adéquat, la dégradation évidente de la qualité des

prestations y sont pour beaucoup.

Des avancées?

Suite à cette manifestation, le Département reconnaît une série de difficultés, et alors? Quelles solutions peuvent être apportées? Auditionnés par la commission de gestion du Grand Conseil - suite à la pétition du personnel déposée en octobre au Grand Conseil -, notre délégation syndicale a rappelé la nécessité de régulariser les contrats des auxiliaires, les postes OCE et les 15 postes occupés par des contre-prestataires du RMCAS, tous nécessaires à la bonne marche du service et pour garder un contact avec les usagers. Nous avons pu démontrer l'augmentation des dossiers près de 40% en moyenne de dossier actifs depuis 2002, sans augmentation d'effectif.

Le personnel n'a toujours pas d'interlocuteur pour échanger sur ses pratiques, ses difficultés, voire faire des propositions. La direction a semblé-t-il eu l'ordre de rester sourde. Enfin, le Département a fait la promesse de la mise en place rapide, avant Pâques, d'un organe de consultation et accepte la mise en place d'une délégation syndicale interne au service. A la parution du journal, les syndicats et le personnel demeurent encore en attente de la concrétisation de la promesse et le personnel se prépare à durcir le ton.

Françoise Weber

Soins à domicile

Mobilisation

**Plus de personnel:
Pour en finir avec la course folle à la facturation!
Pour retrouver sens et respect dans le travail!**

Assemblée générale

mardi 28 avril 2010

à 20h00

UOG (place des Grottes)

Depuis plusieurs années maintenant la FSASD n'a eu de cesse d'accroître ses missions et prendre en charge toujours plus de personnes sans que cela se traduise par des hausses correspondantes d'effectifs. Du point de vue qualitatif, la transformation du travail a été encore plus marquée sous l'influence croisée de la course à la facturation et l'augmentation des procédures administratives de plus en plus lourdes, rendant les conditions de travail inhumaines et déstabilisantes pour le personnel.

Aujourd'hui, la qualité des prestations ainsi que la sécurité des intervenantes sont engagées. En dépit des nombreux signaux d'alerte envoyés, dont le dernier en date est la pétition de cet hiver, employeur et autorités politiques restent sourds à nos appels. C'est pourquoi nous appelons désormais à une mobilisation de plus grande ampleur.

Seule la mobilisation du personnel permettra de faire endre la situation actuelle de souffrance au travail

Venez donc nombreux-euses pour définir les moyens de lutte à adopter. Il sera aussi question de la fusion des caisses CIA et CEH

Assemblée durant votre temps libre

SPMI: enquête sur la santé du personnel

Quand le travail rend malade

Le 18 février dernier, le Service de santé du personnel de l'Etat a présenté aux collaborateurs-trices du Service de protection des mineurs (SPMI) les résultats de l'enquête sur la santé du personnel. Un rapport très attendu. Pour un constat accablant.

Le moins bon résultat des enquêtes santé menées à ce jour au sein de l'administration cantonale, voilà le triste record dont peut aujourd'hui se targuer le SPMI. Une perception de la santé nettement moins bonne que dans les autres services étudiés, et 34,6% du personnel qui "aurait intérêt à s'approcher de professionnels de la santé dans le but d'un diagnostic pour une prise en charge adéquate". Les causes? Surcharge de travail, urgence perpétuelle, exigences très élevées avec peu d'autonomie dans la méthode et l'exécution des tâches, climat de travail caractérisé par une violence tant externe que, même si dans une moindre mesure, interne. On croirait lire un tract syndical!

C'est que le malaise ne date pas d'hier. On ne compte plus les résolutions d'assemblées générales, les prises de position, les pétitions et mouvements d'humeur du personnel pour dénoncer, depuis plus de trois ans, les conditions de travail déplorables dans lesquelles, tant bien que mal, le personnel doit délivrer des prestations où l'erreur n'est plus permise. A grands cris, le personnel, avec l'appui du SIT et du SSP, a exigé et obtenu que cette enquête soit menée.

Aujourd'hui, les résultats sont là. Accablants. Le person-

nel, réuni en assemblée générale le 23 mars, en a pris acte. Avec satisfaction, car sa souffrance est enfin reconnue, mais sans joie, car il n'y a aucune raison de se réjouir de la situation. L'assemblée a ainsi adopté une résolution, adressée au Chef du département concerné, le DIP, exigeant que des mesures soient prises sans délai. Car, ne l'oublions pas, c'est une obligation de l'employeur de veiller à l'intégrité psychique et physique de ses collaborateurs-trices dans l'exercice de leurs tâches professionnelles. Une protection qui aujourd'hui, à l'évidence, fait défaut, et dont la ligne hiérarchique, jusqu'au département, porte une part de responsabilité.

Au premier rang des revendications du personnel, l'octroi d'effectifs suffisants. L'enquête sur la santé du personnel a en effet mis en évidence un important problème de surcharge de travail. Aujourd'hui, le personnel ne peut plus se satisfaire de la promesse d'une, certes nécessaire, meilleure redistribution des rôles des multiples acteurs institutionnels encadrant les mineurs potentiellement en danger. Et encore moins accepter les appels irresponsables à la "punition collective" de la part d'un éminent responsable d'un parti majoritaire pour mettre au pas de pré-

tendus post-soixante-huitards qui séviraient au SPMI. Ce service doit avoir les moyens, sans plus tarder, de remplir la mission de protection qui est la sienne. Toujours sur le plan de la charge de travail, les heures supplémentaires doivent être reconnues. Ce n'est bien sûr pas un but en soi, mais il est plus urgent de mettre fin à l'hypocrisie d'un "choix" entre soit rentrer chez soi après les huit heures journalières exécutées, avec le sentiment du devoir non accompli et la quasi certitude de devoir porter le chapeau en cas de "pépini", soit rester au travail, en ne déclarant pas ses heures supplémentaires et en s'épuisant à la tâche, ou alors en les déclarant, au prix de se voir reprocher de "travailler moins vite que les autres".

Cependant, tout ne se résume pas à une question de postes. Le personnel revendique également que soit revue l'organisation du travail, la structure du service, ses missions et son fonctionnement. Il ne s'agit pas d'un refus de rendre des comptes à la hiérarchie, mais de la nécessité de travailler avec elle autrement que dans une communication verticale et à sens unique, dans la reconnaissance et l'échange des compétences de chacun-e.

Un vaste chantier, qui ne sera pas sans coût. Mais c'est le prix à payer pour un employeur responsable de la santé de son personnel et de la qualité des prestations qu'il lui confie.

David de Filippo

Assistantes dentaires

Sous-enchère salariale

Le 22 mars, l'OCIRT a présenté aux syndicats (SIT et Syna) et à l'Association des médecins dentistes de Genève (AMDG, organisation patronale) le résultat du sondage sur les salaires des assistantes dentaires travaillant dans un cabinet membre de l'AMDG.

Cette enquête s'inscrit dans les démarches entreprises par le SIT et Syna suite à la dénonciation, en juin 2008, de la CCT des assistantes dentaires par les patrons. Les assistantes dentaires s'étaient alors fortement mobilisées, et, entre autres, avaient recolté en deux semaines près de 350 signatures sur une pétition adressée à l'AMDG d'une part et au Département de la solidarité et de l'emploi de l'autre, demandant à ce dernier d'intervenir auprès des partenaires sociaux afin qu'une CCT soit reconduite. Le DSE a alors mandaté l'OCIRT, lequel a donc conduit cette enquête sur les salaires.

Et les résultats sont affligeants: sur 20 cabinets et 40 assistantes dentaires sondés, l'enquête indique qu'en janvier 2009, alors que la CCT était encore en vigueur (jusqu'au 30 juin), 32% des salaires étaient inférieurs aux minima de la grille des salaires 2007. Une année plus tard, alors que la CCT n'est plus en vigueur, 27% des salaires sont inférieurs à cette même grille.

Pour le SIT, ces chiffres démontrent à l'évidence qu'une CCT est nécessaire dans le sec-

teur. Et le fait que 32% des salaires minimaux n'étaient pas respectés lorsque la CCT était encore en vigueur ne change rien à cette nécessité: c'est une question d'information et de contrôles, qui peuvent et doivent être renforcés, et de droits, que les assistantes dentaires avaient la possibilité de faire valoir juridiquement le cas échéant. Face à ce constat, laisser un vide conventionnel est irresponsable, car il offre une impunité totale aux patrons qui choisissent de rogner sur les conditions de travail dans ce marché hautement concurrentiel. Au moment de la dénonciation de la CCT, l'AMDG avait laissé entendre qu'elle pourrait entrer en matière sur sa reconduction si des cas de sous-enchère pouvaient ensuite être constatés. C'est le moment de tenir parole.

David de Filippo

**Le SIT et Syna
convoquent
une Assemblée générale
des assistantes dentaires
le lundi 19 avril.**

Touche pas à ma personnalité

Après une année de fonctionnement, le Groupe de confiance de l'Etat en matière de protection de la personnalité a présenté son premier rapport d'activité.

La réponse à un réel besoin, mais un outil qu'il faut encore améliorer.

"La possibilité de pouvoir exposer ses difficultés à un spécialiste des conflits au travail n'appartenait ni à l'encadrement hiérarchique ni à l'environnement professionnel ou social, répond à un réel besoin". C'est le premier constat à retenir du rapport d'activité du Groupe de confiance mis sur pied le 1er janvier 2009 en application du Règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (B 5 05.10).

Revendication syndicale

Ce constat n'est pas une surprise pour le SIT, puisque la création de ce dispositif est le résultat d'une revendication syndicale et d'une négociation avec le Conseil d'Etat aboutie en juin 2008. Cette revendication portait de deux préoccupations: la multiplication de plaintes de collaborateurs-trices s'estimant être victimes d'atteinte à la personnalité, voire de harcèlement psychologique, et d'autre part la quasi-totalité inefficacité du cadre réglementaire à traiter ce type de situation. Nous avions alors obtenu la mise à disposition, pour le personnel de l'Etat, d'une structure indépendante de la hiérarchie, des Ressources humaines et de l'Office du personnel, ayant pour mission d'offrir un espace d'écoute et de conseil, mais aussi des moyens d'intervention tels que médiations ou investigations, avec compétence d'émettre des recommandations à l'attention de l'employeur. Rien de surprenant, donc, à ce que le Groupe de confiance fasse état de ce besoin, identifié depuis fort longtemps déjà. En revanche, la nécessité d'y répondre est aujourd'hui une évidence pour tout le monde, et ça, c'est une bonne nouvelle.

Les chiffres et les problématiques

Durant cette première année de fonctionnement, le Groupe de confiance a été sollicité par 118 collaborateurs-trices (58% de femmes et 42% d'hommes) de l'Etat, tous départements confondus. Près des trois quarts d'entre eux-elles sont des employé-e-s sans responsabilités d'encadrement. Trois quarts également des personnes ayant sollicité le Groupe ont 40 ans et plus, mais cela ne signifie pas que sont des "vieux fonctionnaires", puisque 53% d'entre eux-elles ont une ancienneté de moins de dix ans à l'Etat. Sur l'ensemble des personnes ayant sollicité le Groupe, 65% s'estiment prises dans un conflit relevant d'une atteinte à la personnalité, voire de harcèlement psychologique pour 39% d'entre eux-elles. Le Groupe de confiance relève un décalage entre les perceptions, où les victimes ont tendance à "surestimer la gravité de leur situation" en regard des définitions formelles de l'atteinte à la personnalité et du harcèlement. Mais le Groupe avertit: les souffrances n'en demeurent pas moins réelles, et peuvent être à l'origine de problème de santé (61% des personnes annonçant souffrir de conséquences sur leur état de santé).

La mise à jour de ce décalage des perceptions constitue la première prestation du Groupe. Il ne s'agit pas de minimiser les souffrances, mais d'offrir une autre clef de lecture de la situation, d'identifier, en prenant du recul sur la situation vécue, les

mécanismes et causes du malaise ressenti par le-la collaborateur-trice. Ainsi, le rapport met en évidence les problématiques identifiées comme étant à l'origine des conflits: des modes de management mal vécus du fait d'une hiérarchie trop autoritaire ou à l'inverse pas assez cadrante, le manque de re-connaissance des efforts fournis, la pression à la rentabilité se répercutant sur toute l'échelle hiérarchique, des comportements inadéquats du de la supérieur-e, des divergences de tempérament mais également de méthodes de travail, pouvant générer des conflits non gérés par la hiérarchie ou les RH. Aussi des aspects organisationnels, tels qu'une répartition inéquitable de la charge de travail et des responsabilités, dont l'origine est à chercher dans la structure du service et son fonctionnement. Le rapport pointe encore deux autres facteurs générateurs de conflits et de dégradation du climat de travail: les réorganisations de services, et la surcharge de travail due aux restrictions budgétaires.

Les moyens

Entretiens individuels, médiations si possible et utile, ou investigations lorsque c'est nécessaire, voilà les outils à disposition du Groupe pour tenter d'apaiser les conflits, voire de les résoudre. Mais le Groupe avertit: ces outils sont perfectibles et certaines dispositions réglementaires devraient être revues en conséquence. Par ailleurs, le rapport mentionne les faibles possibilités de mobilité interne qu'offre l'Etat, alors que dans nombre de situations détériorées, un transfert s'avérerait être la solution la plus simple et la plus efficace afin de faire cesser l'atteinte à la personnalité.

Un travail syndical

Le SIT est fréquemment amené à organiser la défense individuelle de collaborateurs-trices

souffrant des maux énoncés par le Groupe de confiance. A la différence de ce dernier, il peut intervenir directement auprès de la hiérarchie et des RH afin de faire respecter les droits du personnel lorsque les difficultés relationnelles se doublent d'infractions ou d'interprétations douteuses du cadre réglementaire. Cette défense, le syndicat continuera bien évidemment à l'assumer. Mais comme l'indique également le rapport d'activité du Groupe de confiance, l'amélioration du climat de travail passe par l'amélioration des conditions de travail. Une amélioration qui passe par l'action syndicale collective: accompagnement des réorganisations de services, et lutte pour l'adéquation des effectifs en personnel aux besoins, pour ne citer que ces exemples.

L'engagement du SIT s'est traduit par sa participation à la création du Groupe de confiance, et par ses efforts pour en ouvrir l'accès aux Etablissements publics autonomes et au secteur subventionné aux conditions de travail similaires ou proches de celles de la fonction publique. Depuis fin 2009, le Groupe de confiance est donc accessible au personnel de la FSASD et des EPI. A l'Hospice général, il aura fallu plusieurs interventions auprès de la direction, courriers et résolutions d'assemblée générale, et encore inscrire cette revendication à la pétition du Cartel intersyndical de l'automne dernier, pour que finalement la direction accepte d'adhérer au Groupe de confiance de l'Etat. Une décision qui doit être encore avalisée par le Conseil d'administration de l'Hospice. Nous veillerons donc à ce que cette décision soit confirmée, et que l'accès au Groupe de confiance soit ouvert au plus vite.

Quant aux améliorations à apporter à ce dispositif, la Délégation du Conseil d'Etat aux affaires du personnel, par la voix de David Hiler, s'est également engagée à les discuter avec les organisations du personnel. Une invitation à laquelle le SIT répondra évidemment présent.

David De Filippo

Et pour le personnel des HUG?

Les HUG ont un retard considérable dans la mise sur pied du dispositif de protection de la personnalité. Les conditions de travail se dégradent dans plusieurs services et de nombreuses personnes se plaignent de subir des pressions jusqu'au harcèlement. Elles auraient déjà eu besoin de recourir aux médiateurs et investigateurs et en nombre croissant.

Il aura fallu 14 mois de discussions et d'échanges entre direction et syndicats pour arriver à un dispositif qui donne des droits égaux à ceux du personnel de l'Etat. Le SIT s'est fortement engagé pour défendre les droits du personnel. En particulier:

- l'indépendance des médiateurs et investigateurs: dans un premier temps, les HUG étaient d'avis que des médiateurs internes pouvaient s'occuper de cette tâche. Nous avons fait valoir que pour être crédibles et pour faire en sorte que le personnel se sente à l'aise dans ses dénonciations, les médiateurs ne pouvaient pas cumuler le mandat de médiateur et d'investigateur avec une autre activité interne HUG (p. ex une IRUS, ou un chef de service). Nous avons été entendu et les médiateurs seront des personnes indépendantes, juriste ou psychologue spécialisé dans la protection de la personnalité et n'ayant aucun autre activité ou fonction au sein des HUG;
- les moyens suffisants en postes. La première année, le dispositif sera doté d'au minimum un poste à 100% devant être occupé par deux personnes afin de garantir une réponse en tout temps. Compte tenu de l'expérience à l'Etat, il faudra sans doute augmenter les moyens après la première année;
- un lieu d'accueil neutre et à l'abri d'indiscrétions: le bureau des médiateurs doit être hors des bâtiments des HUG pour garantir la nécessaire discrétion et confidentialité;
- l'inscription du dispositif dans le Statut du personnel. Ce dispositif doit être durable et à développer et devenir un droit clairement écrit dans le Statut et pas dans une simple directive interne qui pourrait être modifiée de manière unilatérale et en tout temps par la direction sans négociations avec les organisations syndicales.

Le dispositif protection de la personnalité est soumis à l'approbation du Conseil d'administration pour inscription dans le Statut du personnel lors de la séance du 6 mai. Compte tenu du temps nécessaire aux engagements des médiateurs, il sera accessible au personnel des HUG à la fin de l'été 2010.

Manuela Cattani

L'UOG a 100 ans

L'Université ouvrière de Genève - institut de formation des travailleurs-euses dont le SIT fait partie - fête ses 100 ans cette année.

C'est en 1892 que René Claparède, Emile Yung et Eugène Pittard annoncent la première série de conférences sous le nom de "l'association d'étudiants pour les sciences populaires". Les cours ont lieu à la salle communale de Plainpalais. Elles s'arrêteront en 1893 faute d'auditeurs. Dans l'hiver 1897-1898 un contact est pris avec les fédérations ouvrières et les conférences recommencent jusqu'en 1900, date à laquelle la chambre de travail de Genève se retira du projet, jugeant que les conférenciers n'adhéraient pas à la même idéologie qu'eux.

En 1901, nouveau changement, les conférences reprennent sous les auspices du parti socialiste ouvrier mais là encore l'expérience ne dure pas.

En 1905, l'UOG est présidée par Jean Sigg, du parti socialiste, c'est une première date importante mais la véritable date de fondation de l'UOG est 1910, avec l'annonce par Emile Nicolet, syndicaliste et futur président du parti socialiste genevois de la reprise des cours et conférences. Ces cours reprennent avec le soutien des fédérations ouvrières. Ces cours sont surtout des exposés de connaissances générales sur l'art, la physique, la chimie, etc.

En 1958 sont créés les cours



pour les cadres ouvriers, de fait une formation pour les militant-e-s syndicaux-ales. L'Etat va alors subventionner régulièrement l'UOG.

En 1961, les premiers cours de langues pour italiens sont mis sur pieds suivis de ceux pour les ouvriers espagnols et portugais. En 1968, les cours s'étendent aux travailleurs turcs, tchécoslovaques et des pays balkaniques.

1994 marque une reconnaissance accrue de l'UOG par les autorités et l'installation dans les locaux actuels de l'Îlot 8 aux Grottes, qui permettent un développement exponentiel des activités de l'UOG.

Quelques éléments du programme

(davantage de détails sur le site de l'UOG: www.uog.ch)

- "1910-2010: 100 ans de physique" Le mercredi 28 avril 2010 à 18h30, la deuxième conférence "rétro" abordera le domaine de la physique et sera dispensée par le Professeur Jan Lacki, de l'Université de Genève.
- Fête du 1er mai au Bastions: le samedi 1er mai 2010, l'UOG sera également présente dans le parc des Bastions à l'occasion de la fête du travail. Venez vous renseigner ou simplement nous retrouver dans une ambiance conviviale.
- "100 ans de géologie": la troisième conférence "rétro" aura lieu le mercredi 10 novembre 2010. Elle sera donnée par le Professeur Henri Masson de l'Institut de Géologie et de Paléontologie de l'Université de Lausanne.
- Le 18 juin 2010 aura lieu la cérémonie de fin d'année de l'UOG. Cette année aura un caractère un peu particulier dans le cadre du 100^e anniversaire.



Vous exercez le métier de concierge d'immeuble,

- Vous avez quelquefois des problèmes avec les locataires?
- Vous aimeriez en savoir plus sur le fonctionnement de votre régie?
- Cela vous ferait du bien de parler avec d'autres concierges?

L'UOG vous propose une formation continue qui part de votre expérience et vous permet d'acquérir des outils de travail sur:

- différentes facettes du métier de concierge,
- communication, prévention et gestion des situations difficiles,
- hygiène, santé et sécurité au travail,
- protection de l'environnement.

Les intervenant-e-s sont des professionnels dans ces domaines, spécialistes et praticiens de leur sujet.

Durée: 110 heures sur l'année scolaire, du 3 septembre 2010 au 27 mai 2011

Périodes: un vendredi soir et un samedi matin chaque deux semaines, hors vacances scolaires

Un certificat de formation continue, reconnu par le DIP, est décerné aux participants et participants qui ont participé à 80% de la formation, élaboré un portfolio et passé un entretien d'évaluation finale.

Prix: Fr. 750.- qui peuvent être couverts par le Chèque annuel de formation.
et Fr. 750.- à la charge de l'employeur du-de la participant-e. (L'UOG se charge de faire les démarches auprès de l'employeur).

Inscription: dès le 17 mars 2010, prenez contact avec l'UOG:

Université Ouvrière de Genève

Place des Grottes 3 - 1201 Genève - tél. 022 733 50 60

Syndicat des retraité-e-s

Sortie de printemps

Le syndicat des retraité-e-s du SIT organise le jeudi 6 mai 2010 une sortie en Savoie.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 29 avril auprès de la réception du SIT ou par téléphone auprès de Madame Hertha Bader (022 320 60 60).

Un travail, un permis, à tous les âges!

Apprentissage inaccessible pour les jeunes sans papiers... Le SIT poursuit son combat pour faire sortir de l'ombre ces personnes indispensables à l'économie genevoise. Entretien avec Thierry Horner, l'un des responsables du dossier au SIT.

SIT-info: La question des sans-papiers est à nouveau au cœur de l'actualité. On entend souvent les autorités dire que la solution réside dans la régularisation au cas par cas. Or selon toi, ce n'est pas le cas. Pourquoi?

Thierry Horner: Par principe, le SIT s'est toujours prononcé pour la régularisation collective des travailleurs-euses sans-papiers. Nous combattons en effet toute politique discriminatoire et réclamons que toutes les travailleuses et travailleurs aient accès aux mêmes droits dans le cadre d'une même procédure. Le cas par cas n'est donc pas admissible. Et pas praticable non plus d'ailleurs: les statistiques de l'ODM (Office des migrations) sont très parlantes sur ce point. En 2004, sur la base d'une enquête qu'elles avaient elles-mêmes diligentée, les autorités fédérales chiffrèrent le nombre de sans-papiers en Suisse à 90'000.

Pour certains, leur nombre pourrait se situer entre 150'000 et 200'000 parmi lesquels entre 15 et 30'000 enfants. Or en l'espace de sept ans, soit de l'entrée en vigueur de la circulaire dite Metzler (circulaire qui règle les conditions d'octroi de permis B humanitaires au cas par cas) en septembre 2001, à la fin 2008, seuls 1212 permis ont été obtenus. Sur un total de 1985 demandes, il y a quand même 770 refus, soit plus du tiers. Alors que le problème est national, seuls 16 cantons ont déposé ce type de demande. Parmi eux, Genève et Vaud en ont déposé l'écrasante majorité, avec 1063 et 688 demandes respectivement. Des cantons où il y a également une forte présence de

sans-papiers, comme Zurich et Berne, n'en ont déposé que 10 et 36 respectivement. Au vu de la longueur et de la complexité de la procédure, ainsi que, rappelons-le, du caractère aléatoire dans l'octroi ou non des permis, la solution du cas par cas est totalement inappropriée. Ces chiffres sont les statistiques officielles de l'ODM.

Pourquoi tant de demandes de Genève et Vaud, et si peu des autres cantons, même quand ils sont également directement concernés?

TH: C'est principalement dû au fait que les autorités de ces cantons ont été sensibilisées à la problématique par les organisations de défense des migrants. A Genève, ce travail a notamment été fait par le Collectif de Soutien aux sans-papiers, dont le SIT est membre. Ainsi, en 2002, le SIT a ouvert deux permanences hebdomadaires pour les sans-papiers. Grâce à ce travail, nous avons contribué à faire sortir de l'ombre des milliers de salarié-e-s, dont les autorités n'avaient l'existence. Nous nous sommes battus pour éviter leur expulsion manu militari et sensibiliser les autorités sur leur situation. Ensuite, nous avons pu commencer à défendre leurs droits les plus élémentaires dans le domaine du travail ou des assurances sociales par exemple. C'est ainsi que nous avons pu rendre obligatoires les salaires minimums du contrat-type de l'économie domestique.

Après quelques mois d'engagement total à leur côté, un climat de confiance s'est installé. Nous avons organisé en 2003 une assemblée générale. Les 1800 travailleurs-euses présent-e-s à cette AG convaincus que la so-

lution du cas par cas ne concernerait qu'une infime minorité d'entre eux, ont demandé une régularisation collective au Conseil d'Etat.

Le SIT et le Collectif de soutien aux sans papiers ont donc déposé entre 2003 et 2005 des centaines de dossiers auprès du Conseil d'Etat, et exigé une régularisation collective. En 2005, le Conseil d'Etat genevois a décidé d'appuyer notre démarche, et de présenter aux autorités fédérales une demande de régularisation exceptionnelle pour l'économie domestique. Cette demande est pour le moment gelée à Berne. Mais encore une fois, si Genève fait preuve d'ouverture sur ce dossier, ce n'est pas le cas dans de nombreux autres cantons. En Valais par exemple, on assiste à l'expulsion manu militari de travailleurs sans statut légal, et ce même s'ils ont passé plusieurs années en Suisse.

Quels enseignements le SIT tire-t-il de ces années de pratique quotidienne avec les sans-papiers?

TH: Nous constatons maintenant bien cette population, qui jusqu'ici était restée dans l'ombre. Sur les 5000 travailleuses enregistrées au SIT, les trois quarts sont actifs dans le secteur de l'économie domestique. Parmi eux, l'écrasante majorité est constituée de femmes, venues pour remplir un besoin économique de la région genevoise, à savoir les emplois de proximité (garde d'enfants, de personnes âgées, ménages, etc.). Ces personnes ne viennent ici que parce qu'elles savent qu'il y a du travail. Une grande partie d'entre elles cotise par ailleurs aux assurances sociales. Une fois leur situation stabilisée, certaines d'entre elles font venir leurs enfants.

Les enjeux en particulier sont au cœur des débats sur les apprentissages. Combien sont-ils?

TH: Difficile de donner des chiffres exacts. Le nombre d'enfants et d'adolescents à Genève se trouve dans une fourchette de 1300 à 1500. Je m'explique: sur les 5000 personnes inscrites au SIT, il y a 700 enfants et jeunes de 0 à 20 ans dont 250 entre 15 et 20 ans. Quand on sait que l'estimation du nombre de salarié-e-s sans-papiers à Genève se monte à 10'000, le même ratio pour ce qui est des jeunes donne ce chiffre probable de 1500. Parmi eux, ce sont 30 à 50 jeunes par an qui sont directement concernés par l'inaccessible accès à l'apprentissage, dont on a parlé récemment. 30 à 40 jeunes par an à Genève, une centaine dans le canton de Vaud et combien dans toutes la Suisse sachant que la quasi-totalité des cantons ne connaissent pas les filières d'apprentissage à plein temps comme dans notre canton?

Que propose concrètement le SIT pour aider ces jeunes à sortir de l'impasse?

TH: Comme le dit la position publiée ci-contre, le SIT a toujours lutté pour une régularisation collective des sans-papiers. Mais dans l'attente d'une telle avancée, il souhaite au moins que les jeunes qui font l'objet d'une demande de permis humanitaire puissent continuer leur formation sans distinction de filière, que l'OFPC valide ces contrats d'apprentissage, et que le canton leur délivre une autorisation temporaire

Le témoignage de Malik

Je m'appelle Malik, et j'ai aujourd'hui 19 ans. Je suis arrivé à Genève avec mes parents à l'âge de 8 ans. J'ai fait toute ma scolarité ici, sans rencontrer de problèmes, ni à l'école, ni avec la police. À la fin de l'école obligatoire, j'ai fait un complément de formation à l'Ecole de commerce, qui s'est bien passée elle aussi. Après, j'ai décroché un stage dans une pharmacie de la place. Là, comme dans tous mes petits boulots, mon employeur était content de moi. La patronne de la pharmacie, qui ne connaissait pas mon statut, était d'ailleurs d'accord de m'engager. Mais quand elle a su [que j'étais sans-papiers], elle n'a pas pu me garder.

Le SIT a déposé une demande de permis humanitaire pour moi et ma famille à l'été 2008. L'ironie, c'est que pendant l'examen de la demande, alors que mes parents ont reçu une autorisation temporaire de travail, moi je n'ai rien pu faire. Alors que j'avais envie de travailler, que mes employeurs étaient contents de moi, et que j'avais même décroché une place d'apprentissage, je suis resté près de deux ans sans rien pouvoir faire. Quand nous avons finalement obtenu le permis, en février 2010, j'étais bien sûr content, mais j'avais attendu tellement de temps qu'en fin de compte, ça ne m'a pas fait plus que ça. C'est comme obtenir quelque chose auquel tu pensais avoir droit, après autant de temps dans ce pays. Maintenant, j'ai postulé pour une place d'apprentissage dans un grand magasin, et j'espère recevoir bientôt une réponse positive.

de travail pendant l'examen de la demande, comme c'est déjà le cas pour leurs parents.

On entend souvent qu'une telle ouverture pouvait créer une concurrence déloyale avec les candidats à l'apprentissage suisses ou avec permis, est-ce vrai?

TH: C'est absolument faux. Par définition, les jeunes sans-papiers concernés ont tous suivi leur scolarité obligatoire ou post-obligatoire (Ecole de commerce, de culture générale) à Genève, sans discrimination aucune. Or il est du devoir de l'Etat de veiller à prévoir un nombre suffisant de places d'apprentissage pour tous ceux qui terminent leur scolarité. Par ailleurs, si certaines filières connaissent un trop-plein, d'autres, dans le bâtiment par exemple, ont des places d'apprentissages disponibles.

Quant à ceux qui prétendent qu'une telle avancée "plante les germes de la xénophobie", c'est absurde. Dans les classes, elle n'existe pas, par exemple. Elle n'est en tous les cas pas liée à l'absence de statut, puisque celle-ci demeure souvent cachée, même pour les copains. Si xénophobie il y a, elle est préexistante, créée et alimentée sans cesse par les partis populistes qui exploitent les angoisses d'une partie de la population. Le témoignage de Malik est révélateur à ce propos. Tout le monde ignorait qu'il était sans statut légal depuis ses 8 ans. Dans cette Genève cosmopolite, il était un jeune comme les autres...

Ces angoisses sont patentées, surtout lorsqu'on entend que les sans-papiers ne sont que des délinquants, non?

TH: En effet. Et pourtant, c'est complètement faux. Dans tous les dossiers suivis par le SIT, nous n'avons pratiquement aucun cas de délinquance. Au contraire, il s'agit de jeunes ultra-responsables, puisqu'ils savent que la moindre petite "bêtise" risque de mettre en péril toute la famille.

Et que répondre à ceux qui disent que d'ouvrir l'accès à l'apprentissage va créer un appel d'air pour d'autres sans-papiers?

TH: Tout simplement que ce ne sont pas les jeunes qui viennent tenter leur chance ici, ils sont à Genève parce que leurs parents sont venus. Et les parents ne viennent que parce qu'il y a un besoin économique à remplir, des emplois à occuper. S'il n'y avait pas de travail pour eux, ils ne seraient pas ici.

Que vont faire ces jeunes une fois leur apprentissage terminé?

TH: Peu de gens se sont posé la question pour les jeunes qui suivent une formation post-obligatoire à plein temps, même si cette dernière reste inaccessible dans de nombreux cantons. D'autre part, le cynisme et l'hypocrisie n'ont pas de limites dans ce dossier. Aujourd'hui, ces jeunes n'ont pas accès à l'apprentissage sous prétexte qu'ils sont clandestins. Mais ceux qui refusent d'ouvrir l'accès à l'apprentissage sont les mêmes qui s'opposent à leur régularisation individuelle à titre "humanitaire" au motif qu'ils ne sont pas assez bien intégrés. Or, empêcher l'accès à l'apprentissage, c'est précisément empêcher cette intégration, puisque la formation est un élément déterminant pour la mesure. C'est le serpent qui se mord la queue... Et maintenant, ceux qui s'opposent à l'ouverture des apprentissages disent qu'on ne pourra pas les régulariser, même une fois cette formation qualifiante achevée... Pour le SIT, il n'y a pas d'autre alternative que la régularisation. Que ce soit avant, pendant ou après l'apprentissage dual ou la formation, auxquels ils ont droit.

Les opposants disent que permettre à ces jeunes sans statut légal d'accéder à l'apprentissage, c'est favoriser le travail au noir.

TH: Au contraire! D'abord, il faut faire la distinction entre le travail au noir (qui fraude les assurances sociales et élude le fisc), et le travail au gris (travail conforme aux normes légales, mais sans statut légal) pratiqué par bon nombre des sans-papiers. Ensuite, donner à ces jeunes une formation, c'est au contraire leur donner les moyens de ne pas tomber dans le même type de piège que leurs parents, à savoir des emplois précaires, sous-payés, dans lesquels ils sont exploités par des patrons voyous.

En conclusion, pourquoi est-il urgent de faire avancer ce dossier aujourd'hui, alors que la problématique ne date pas d'hier?

TH: Justement, elle ne date pas d'hier et elle n'a que trop duré. Les situations inextricables de ces jeunes, et des sans-papiers en général, ne font que se multiplier depuis plusieurs années déjà. Si nous ne faisons rien, nous allons rapidement favoriser l'émergence d'une troisième génération de sans-papiers en Suisse. Et cela, je crois que nous pouvons dire que ce n'est souhaitable pour personne.



Communiqué de presse du SIT

Le SIT se félicite des avancées de ces dernières semaines dans le domaine des droits des travailleurs et des travailleuses sans statut légal, notamment en ce qui concerne les initiatives adoptées (motion Barthassat et motion Hodgers) ou largement soutenues (motion Van Singer) par le Conseil National ainsi que les prises de position des municipalités de Lausanne et Genève et du parlement vaudois en faveur de l'apprentissage des jeunes sans statut légal.

(...) Les jeunes doivent avoir accès à la formation. Le système de formation helvétique prévoit d'un côté des filières scolaires (collège, université, formation de culture générale) et de l'autre des apprentissages en système dual. Le système d'apprentissage a été conçu

comme une formation unique, liant une partie d'enseignement scolaire avec une partie de formation chez l'employeur. Aujourd'hui, les jeunes sans statut légal n'ont pas accès à ce système de formation parce qu'ils n'ont pas droit à une autorisation de travail. C'est inadmissible. L'accès à la formation, quel que soit le choix de filière, doit être garanti à tous les jeunes habitant le pays, indépendamment de leur statut. Les autorités fédérales doivent mettre sur pied un cadre légal permettant cet accès.

Dans l'immédiat, sans attendre les nécessaires modifications légales au niveau fédéral, le SIT demande que le Canton s'engage à permettre l'accès à l'apprentissage aux jeunes sans statut ayant fait une demande

de permis humanitaire. À cet effet, le SIT demande que:

- 1) l'Office pour l'Orienteur, la Formation Professionnelle et Continue valide les contrats d'apprentissage indépendamment du statut de l'apprenti;
- 2) l'Office Cantonal de la Population délivre une autorisation provisoire de travail durant la phase d'examen des dossiers par les autorités cantonales et fédérales.

(...) Un travail, un permis, à tous les âges: voilà la seule solution permettant de conjurer le nécessaire assouplissement de la législation en vigueur à la nécessité de permettre à des jeunes ayant suivi leur scolarisation ou une partie de celle-ci dans notre pays de pouvoir l'achever, indépendamment du choix de filière effectué! (...)